



Vertac'roche

CONTACT ORGANISATEUR

Ligue de l'enseignement de l'Isère
Vacances pour tous
33 rue Joseph Chanrion - 38 000 Grenoble
Tél. 04 38 12 41 30 - Fax 04 76 70 02 57
vacances@laligue38.org

En savoir plus : colos.laligue38.org

Les indispensables :

Test d'aisance aquatique !

Vertac'roche

A vos baudriers !

**10-14
ANS**

Centre Le Vercors de Villard-de-Lans Réf. 038 004 001

Une colonie de vacances verticale pour grimpeuses et grimpeurs de tous horizons. À vos baudriers Vertac'roche est un séjour pour découvrir tout ce qui peut s'escalader !

Grimpe : au programme pour 1 semaine, encadrée par des professionnels, relève le défi des hauteurs avec **1 séance d'escalade sur le mur du centre haut de 15 mètres** et **1 séance sur parois naturelles** pour tester des voies magnifiques, **1 séance d'escalabre** juste en face du centre avec des parcours de différents niveaux : choisis ta couleur !

Spéléo : **1 séance** à plusieurs dizaines de mètres sous la roche pour jouer les hommes et femmes des cavernes...

Canyoning : **1 séance** dans les gorges du Furon pour défier les lois de gravité : toboggans naturels, sauts, rappels...

Tout un programme pour découvrir la montagne du Vercors comme personne ! Sortie au centre aquatique, grands jeux extérieurs, activités et veillées proposées par les animateurs du centre agrémenteront le séjour.

Le Centre :

Situé à 32 km de Grenoble, terre de liberté, Villard-de-Lans est vouée par tradition à la passion des grands espaces.

Centre le Vercors : à 1 050m d'altitude, au cœur du parc naturel régional du Vercors, au pied de la Grande Moucherolle, qui domine le village du haut de ses 2 285m. Le centre se compose de 2 bâtiments. Chambres de 4 à 5 lits équipées de sanitaires complets.

Salles d'activités, aires de jeux et mur d'escalade complètent les différents lieux de vie.



Rythme de la Journée

- Lever et petit déjeuner individualisés
- Brossage des dents
- Rangements des chambres
- Choix des activités de la journée
- Le Temps des activités
- Déjeuner
- Temps Calme adapté à l'âge des enfants
- Le Temps des activités
- Goûter
- Le Temps des douches
- Le Temps du courrier, discussions et jeux libres
- Dîner
- Veillée collective
- Brossage des dents et coucher adapté à l'âge des enfants

Vie quotidienne

Notre centre est ouvert toute l'année (colonies de vacances et classes). L'encadrement est constitué d'animateurs formés ou en cours de formation. Le centre est dirigé par un directeur permanent. Il est épaulé par 2 adjoints pédagogiques, 1 ou 2 assistantes sanitaires, un animateur permanent et un cuisinier permanent. Un animateur de vie quotidienne suit votre enfant tout au long du séjour.

Il est toujours présent, quel que soit le moment de la journée, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage, notamment celui de la vie en collectivité.

Rythme de vie : le réveil est individualisé. Les activités dynamiques et calmes sont alternées en fonction des moments de la journée, des conditions climatiques et sont adaptées au rythme de vie des enfants. Le coucher s'effectue toujours à des heures raisonnables, après une veillée adaptée à l'état de fatigue des enfants.

Repas : nous avons le souci de proposer aux enfants des repas équilibrés et diversifiés, pris à des heures régulières. Un animateur présent à chaque table veille à ce que l'enfant mange de tout et suffisamment. Seuls les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidences sur l'organisation collective.

Hygiène : la douche et la toilette sont effectuées chaque jour. Il peut arriver, comme dans toute collectivité, que nous ayons à lutter contre les poux. En conséquence, il peut être sage d'ajouter dans la trousse de toilette une lotion traitante.

Linge : il est lavé une fois par semaine. Afin de réduire les risques de pertes, celui-ci doit être marqué au nom de l'enfant par une bande tissée cousue (celle collée au fer ne résiste pas toujours aux lavages répétés) ou un stylo textile.

Santé

Les parents remplissent avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques. Si l'enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de donner l'ordonnance du médecin, au moment du départ, au responsable du convoi. Le suivi médical est assuré par une assistante sanitaire qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si l'enfant tombe malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Tous les éventuels frais médicaux sont avancés par la Ligue de

l'enseignement, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement. Si elles bénéficient de la CMU, elles doivent fournir dès l'inscription, les imprimés nécessaires à jour : attestation CMU et attestation d'assurance maladie.

Relation Parents / Enfant

Courrier : nous incitons les enfants à vous envoyer au moins une lettre après leur arrivée. Il est bien de le munir de quelques enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre. Votre enfant reçoit son courrier dans sa propre boîte à lettres qui peut aussi être utilisée pour écrire aux copains de la colo, ou à l'animateur, au cuisinier...

Téléphone : le centre ne dispose pas de point phone. Les parents peuvent appeler sur le centre uniquement en cas d'urgence.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.laligue38.org/blogs-de-nos-sejours et de sélectionner Villard-de-Lans dans la catégorie montagne, puis saisir les codes d'accès fournis dans la convocation de départ.

Argent de poche

Les parents pourront remettre l'argent de poche à un animateur au moment du départ. L'enfant peut retirer son argent dès qu'il le souhaite. S'il souhaite le conserver avec lui, la Ligue de l'Enseignement de l'Isère ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de sa disparition. Les besoins étant limités, une somme de 10 € par semaine est suffisante.

Objets de valeur

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

Pratiques addictives : tabac, alcool, drogues

La loi Française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous avons obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

- MEMO -

Documents à remettre le jour du départ :

- La fiche sanitaire
- Les médicaments et l'ordonnance
- L'argent de poche
- Test d'aisance aquatique



Trousseau Villard Eté



Nom de l'enfant :

Animateur :

Nombre	VETEMENTS	Arrivée centre	Départ centre	Observations
8	tee-shirts			
8	slips ou culottes			
1	chemises ou polos			
8	paires de chaussettes			
2+1	pantalons + survêtement			
2	pull-over ou sweat-shirts			
2	shorts			
1	jupe ou robe			
1	k-way et vêtement chaud			
2	pyjamas			
	CHAUSSURES			
1	paire de baskets			
1	paire de chaussons			
1	paire de vieilles baskets			
	BAIGNADE			
1	maillot de bain			
1	bonnet de bain (si piscine)			
1	drap de bain			
1	crème solaire			
	POUR LA TOILETTE			
2	serviettes de toilette			
1	gant de toilette			
1	trousse de toilette complète			
	OBLIGATOIRE			
1	serviette de table en tissus			
1	petit sac à dos			
1	gourde			
1	chapeau ou casquette			
1	paire de lunettes de soleil			
1	crème solaire			
	DIVERS			
-	mouchoirs tissus ou kleenex			
1	nécessaire de courrier			

Liste donnée à titre indicatif: l'adapter à la durée du séjour de l'enfant.

Nous vous conseillons de marquer le linge avec des bandes tissées et cousues.

Evitez aussi les habits de marque ou les objets de valeur.

<p><u>SEJOUR</u> :</p>	<p><u>NOM PRENOM DU JEUNE</u> :</p> <p><u>AGE</u> :</p>
<p>A REMPLIR PAR LA FAMILLE</p>	<p>A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR</p>
<p style="text-align: center;">AUTORISATION PARENTALE</p> <p>Je soussigné(e) M. ou Mme</p> <p>Responsable de l'enfant.....</p> <p>L'autorise à participer à toutes les activités du séjour.</p> <p>Fait le à</p> <p>Signature</p>	<p style="text-align: center;">ATTESTATION DE REUSSITE AU TEST D' AISANCE AQUATIQUE</p> <p>préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.</p> <p>Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.</p> <p>L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.</p> <p>Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.</p> <p>Je soussigné(e)</p> <p>Titulaire du diplôme : Date de délivrance du diplôme :</p> <p>Certifie que l'enfant Né(e) le.....</p> <p>A passé avec succès les épreuves demandées</p> <p>Fait à le..... Cachet et signature</p>